



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 18 mars 2019

Compte rendu du CA de l'ANGDM du 14 mars 2019

Approbation du compte rendu de la réunion du 21 décembre 2018 :

Le PV du 21 décembre a été validé à l'unanimité.

Communication du Président et Directeur général :

Le Président informe le conseil que :

- Mme HERBINGER CHAILLAC remplace M. TESTARD.
- Mme Isabelle PLAID, DRH du BRGM remplace M. CADOUX.

Le cabinet d'audit se réunira conformément au RI le 8 avril et sera présidé par les ministères.

- Il sera demandé aux Fédérations de mettre à jour les désignations dans les différentes commissions de l'Agence conformément au RI.

Le Directeur général informe le conseil :

- A ce jour, 3800 livres ont été vendus.
- Que le bail concernant les locaux à Ledru Rollin prend fin en juin 2019.

A ce jour, toujours pas de locaux. Il nous informe que le bailleur actuel refuse de le prolonger et qu'à la CAN, les locaux prévus pour nous accueillir ont été loués.

Je trouve bizarre que l'Agence, à 3 mois du déménagement, n'a pas de locaux, que ceux qui devaient nous accueillir à la CAN ne sont plus disponibles. Je pense qu'il faut réfléchir sur le sujet, voire avoir une rencontre interfédérale sur le sujet et peut-être même une démarche commune ?

Chaque militant peut me faire part de sa sensibilité sur le sujet.

Enquête de satisfaction 2018 :

Elle a été réalisée sur un panel de 500 salariés, par courrier en majorité, sur 5 thèmes différents :

- 100 => chauffage logement
- 100 => mutualisation logement
- 100 => séjours vacances
- 100 => aides à domicile
- 100 => contactés physiquement par assistante sociale.

Il en ressort que :

- 259 personnes ont répondu à l'enquête, soit un taux de 52 %.
- Le téléphone est le moyen de contact le plus utilisé, suivi des permanences dans les régions.
- 70 % des affiliés n'ont pas internet, que 30 % l'utilisent régulièrement.
- Remboursement long.
- 18 % ont un moyen de chauffage au fioul et 70 % au gaz.
- Pose le problème de l'information.

La CFTC a rappelé que :

- Plus de moyen d'information, notamment en vacances.
- Pas d'arrêt d'envoi de courrier.
- Pas de suppression d'accueil physique sur les bassins miniers.
- Etc.

Dans l'ensemble, le taux de satisfaction est très bon. Si des militants le souhaitent, je suis à leur disposition pour transmettre l'étude.

Travaux de la COPRAD :

Les travaux de la COPRAD du 14 mars nous ont été présentés. Le compte rendu très détaillé a été envoyé à l'ensemble des militants.

Compte rendu de la Commission ASS :

Les services ont fait le point sur la réunion ASS du 27 février (lire compte rendu de la réunion où l'ensemble des détails ont été résumés par notre représentant).

Cependant, il reste à noter que :

- A ce jour, nous ne disposons toujours pas du bilan définitif 2018.
- Fin février 30 % du budget maladie est consommé.
- Devant l'insistance des demandes des administrateurs salariés sur le point de chute 2018, la transparence, la mise en place d'indicateurs de contrôle, etc.

Pour la première fois, le Directeur reconnaît que :

- A ce jour, 30 % du budget maladie est consommé et qu'il sera difficile de boucler l'année.
- Il est très difficile de faire un prévisionnel en ASS.
- Le nombre de demandes d'ASS augmente fortement.
- Il est en train de réfléchir à l'adaptation du RI au budget alloué. (en clair, soit baisse des aides ou prestations etc.)
- Il rencontrera les Fédérations pour en parler (groupe de travail le 3 avril et le 6 mai).

La représentante de la DSS complète l'information.

- Le budget ASS n'est pas illimité.
- Suivi très strict des dépenses et si possible celui-ci doit être mensuel.

- Homogénéité des traitements et de la durée de paiement sur l'ensemble de l'agence.
- Le taux individuel maladie a augmenté.
- Le nombre de demandes a augmenté.
- Il faudra envisager une adaptation du RI rapidement et adapter la situation (elle renvoie la balle sur la Direction et les partenaires sociaux).

Le Président souhaite :

- Une vision très claire et rapide sur le prévisionnel budgétaire 2019.
- Voir comment faire coïncider les demandes et le budget.
- Démarrer rapidement des rencontres sur le sujet.

Le représentant CFTC a rappelé que :

- L'engagement des tutelles au mois de décembre était de faire un bilan et ensuite décider.
- La DSS et la Direction parlent de baisse de prestations sans discussions préalables.
- Elle a rappelé aux tutelles et à la Direction que les aménagements faits en ASS ont été validés par les tutelles, que si on n'avait pas eu la double peine, la situation aurait été différente.
- Pendant la dernière COG, le budget n'a jamais été dépensé.
- Etc. A suivre.

De même, elle a rappelé que dans le Nord, depuis la fermeture du service transport, à la CARMi on a une forte baisse de la prestation du fait que les ambulanciers n'ont pas de prise en charge du tiers payant.

Nos ayants droit doivent payer directement le transport et faute de moyens, refusent de se faire soigner.

La Direction de l'ANGDM s'est engagée à contacter les services de transport pour remédier au problème. A suivre.

Présentation et approbation des comptes financiers :

L'agent comptable nous fait une présentation budgétaire détaillée des comptes 2018, aussi bien du programme 174 que celui de l'ASS. Ceux-ci sont conformes à la prévision (document de 60 pages, je le ferai parvenir aux militants intéressés).

Le Commissaire aux comptes informe le CA que les comptes sont bien tenus et conformément aux règles comptables de la profession. Il les valide sans réserve et donne quitus sur les comptes 2018.

Le CA valide à l'unanimité les comptes 2018 (document joint en annexe).

Cependant, il est à noter que la représentante du budget a fait un sérieux rappel à l'ordre au Directeur pour le non-respect des emplois à temps complet (ETP) dans le programme 174, le litige porte sur 2 emplois et le manque de lisibilité. Elle a été fortement soutenue par l'ensemble des autres représentants des tutelles. Une rencontre sur le sujet est prévue (tutelle et direction). A suivre.

C'est la première fois depuis que je suis administrateur à l'ANGDM que j'ai assisté à une scène pareille.

A suivre de très près par les représentants du personnel.

Point sur la délégation donnée par le conseil au directeur :

A ce jour, le Directeur dispose déjà d'une délégation de signature pour des marchés, achat, foyer logement etc.

La nouvelle proposition était d'augmenter le seuil de 50 % et de donner quelques prestations supplémentaires. L'argument principal était de rendre service plus rapidement à l'ayant droit.

La CFTC a demandé à la Direction que si ce nouveau barème était appliqué en 2018, cela concernerait combien de marchés, la réponse a été 1 dans le domaine informatique.

La CFTC a rappelé que les mesures prises par le passé étaient justement faites pour accélérer le processus en matière de paiement (ASS soumis à barème). La réalité nous a démontré le contraire. Un conflit de fin d'année de plus pour un marché en 2018 et le manque de transparence de l'agence a voté contre. Elle a été suivie par la CFDT et la CGT, les autres représentants ont voté pour.

Pour la CFTC, même si le Directeur devra rendre compte à un CA de l'année, c'est encore un volet où on n'aura plus de contrôle.

L'Administrateur

Raphaël MARGHERITA